



# Harcèlement Intimidation Cela doit cesser

Ufap.mdm40@gmail.com

Mont de marsan, le 27 Juillet 2025

Ce vendredi 25 juillet 2025, encore une fois, et une fois de trop, l'un de nos collègues a été victime d'une énième tentative d'intimidation, savamment orchestrée par celui qui, sous couvert de son statut d'Officier Référent des ELSP, semble avoir oublié les fondements même de ce que l'on attend d'un cadre de service, à savoir le respect, l'équité et une ligne managériale digne de ce nom.

Convoquer un agent à 16h55, soit cinq minutes avant la fin de sa vacation, pour lui demander de justifier une demande de départ anticipé prévue à 17h, demande pour laquelle un Compte Rendu Professionnel avait déjà été rédigé et validé verbalement par son gradé, ne relève ni de la rigueur ni de la gestion responsable des équipes, mais bien d'une posture provocatrice et autoritaire, nourrie par un besoin malsain de domination et de contrôle.

À travers cette énième manœuvre, qui ne peut plus être considérée comme un simple excès ponctuel mais bel et bien comme un mode de fonctionnement systématique, nous sommes en droit de nous interroger.

**A quoi joue cet Officier Référent ? Quel est le véritable but de ces interventions tardives, autoritaires et souvent injustifiées, sinon d'user de sa fonction pour humilier, provoquer, déstabiliser et créer un climat délétère au sein d'un service qui mérite bien mieux ?**

Nous posons ouvertement la question à la direction : l'obligation de rédiger un écrit pour chaque départ anticipé est-elle réellement appliquée à tous, ou bien certains agents bénéficient-ils d'un traitement de faveur tandis que d'autres subissent un acharnement ciblé et répété ?

**Car nous le disons haut et fort : l'égalité de traitement n'est, aujourd'hui, clairement pas respectée.**

**Madame la Directrice du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan, jusqu'à quand allez-vous fermer les yeux sur ces pratiques contre-productives, sources de tensions permanentes et génératrices de mal-être et de souffrance au travail ?**

Monsieur le Référent ELSP, nous ne remettons pas en cause l'importance de vos missions, ni même la nécessité de faire preuve de fermeté dans certaines situations, mais nous vous rappelons que le rôle d'un cadre ne se résume pas à donner des ordres et imposer des sanctions arbitraires et déguisées.

Il suppose aussi et surtout de savoir faire preuve d'humilité, d'écoute, d'équité et de discernement, des qualités que, visiblement, vous avez laissé au vestiaire depuis bien trop longtemps.

## **Il est temps que cet acharnement cesse !!!**

*Chers collègues des ELSP de Mont-de-Marsan,*

*Nous savons que vous travaillez dans des conditions difficiles, que vous subissez depuis trop longtemps des pressions inutiles, des humiliations gratuites et une forme de maltraitance hiérarchique qui ne dit pas son nom. Pourtant, vous continuez à faire preuve de professionnalisme, d'engagement et de solidarité, et pour cela, Le bureau local [Ufap unsa Justice](#) Mont de marsan vous adresse ses félicitations les plus sincères.*

**Tenez bon. Les jours meilleurs viendront.**

**La vérité finit toujours par éclater. Monsieur le Capitaine Référent ELSP, nous disons ceci :  
votre totem d'immunité ne durera pas éternellement. L'acharnement dont vous faites  
preuve finira par se retourner contre vous.**

**Malgré tout, *Le bureau local [Ufap unsa Justice](#) Mont de marsan* vous souhaite  
une bonne route pour la suite.**

*Le bureau local [Ufap unsa Justice](#) Mont de marsan*